

FORMATION TFP APS

OBJECTIFS

Exercer un emploi qualifié dans le domaine de la sécurité privée.

PUBLIC VISÉ

Toute personne ambitionnant devenir Agent de Prévention et de Sécurité.

Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec notre centre de formation afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation (proalpformationhandicap@gmail.com).

PRE-REQUIS

-Un candidat étranger (hors union européenne) en possession d'un titre de séjour doit être depuis 5 ans sur le territoire Français (cf. "Loi pour une sécurité globale" préservant les libertés, parue au JO le 26 mai 2021 à la suite de la décision du Conseil Constitutionnel du 20 mai 2021)

Français lu, écrit et parlé attester avec diplôme ou attestation de niveau B1 selon le CECR (Cadre européen commun de référence pour les langues).

-Détenir une autorisation préalable du CNAPS en cours de validité avant l'entrée en formation.

DUREE

175 heures dont 41 heures pour le socle de base et 134 heures pour les spécialités, puis 7h d'examen final devant un jury.

EFFECTIFS

Le nombre de stagiaires est entre 4 (minimum) et 12 (maximum).

LIEU

Locaux de Pro Alp'Formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Les cours sont dispensés dans la salle de cours dédiée de PRO ALP'FORMATION

Dispense de cours sur support informatique (Power Point) et photocopies.

Des QCM (questionnaires à choix multiples) QUIZZ sont réalisés régulièrement.

Travail en sous-groupes

Le suivi des cours dispensés est réalisé à partir du livret pédagogique remis en début de session.

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Les profils de nos formateurs sont validés par l'ADEF.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION FINALE

Test QCU, entretien devant un jury, ronde pratique.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Le programme est conforme à l'arrêté du 27 juin 2017 relatif à la formation initiale.

Socle de base 41 heures

- .. **UV1 - Module secourisme** : 14 heures
 - " Être capable d'intervenir face à un accident du travail
 - " Mettre ses compétences au service de la prévention des risques
- .. **UV2 - Module environnement juridique** : 16 heures
 - " Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure
 - " Connaître les dispositions utiles du code pénal
 - " Connaître les garanties liées au respect des libertés
- .. **UV3 - Module gestion des conflits** : 5 heures
 - " Être capable d'analyser les comportements conflictuels
 - " Être capable de résoudre un conflit
- .. **UV4 - Module stratégique** : 6 heures
 - " Connaître les outils de transmission
 - " Savoir transmettre des consignes
 - " Réaliser une remontée d'informations

Spécialité 134 heures

- .. **Module environnement juridique** : 5 heures
- .. **Module gestion des conflits** : 9 heures
- .. **Module stratégique** : 2 heures
- .. **UV5 - Module prévention des risques d'incendie** : 7 heures
 - Initiation au risque incendie
- .. **UV6 - Module d'appréhension au cours de l'exercice du métier** : 7 heures
 - " Application du code de procédure pénale lors des missions de sécurité et de sureté
- .. **UV7 - Module sensibilisation aux risques terroristes** : 13 heures
 - " Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
 - " Connaître les niveaux de risque associés au terrorisme
 - " Connaître les différents matériels des terroristes
 - " Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- .. **UV8 - Module professionnel** : 45 heures
 - " Appliquer les techniques d'information et de communication
 - " Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS
 - " Savoir contrôler les accès
 - " Prendre en compte un poste de contrôle

Siège social : 177 cours de la Libération 38100 Grenoble – Tel : 04.76.70.38.30

SIRET 508 662 459 000 17 – N° d'existence : 82380442238 code APE 7022Z TVA FR 73508662459

N° d'agrément préfectoral SSIAP : 38-0006, N° d'agrément CQP-APS : 3812060501

- .. **UV9 - Module palpation de sécurité et inspection des bagages : 7 heures "**
 - Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages
- .. **UV10 - Module de surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7 heures "**
 - Système de télésurveillance et de vidéo protection
- .. **UV11 - Module de gestion des risques : 11 heures**
 - " Gestion des alarmes
 - " Protection du travailleur isolé
 - " Risques électriques
- .. **UV12 - Module évènementiel spécifique : 7 heures**
 - " Maîtriser le cadre légal des grands rassemblements
 - " Identifier les acteurs d'un événement
- .. **UV13 - Module gestion des situations conflictuelles dégradées : 7 heures**
 - " Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes
- .. **UV14 - Module industriel spécifique : 7 heures**
 - " Connaître et évaluer les risques industriels
 - " Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées par la protection de l'environnement
 - " Adapter le rôle de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel aux exigences spécifiques
 - " Connaître les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux